

Ce Comité Technique Local avait un ordre du jour pléthorique et comme nous l'avions prévu, son ordre du jour n'a pas pu être épuisé. Le point sur le bilan et actualités du contrôle fiscal n'a pas été abordé. Les élu.es seront donc de nouveau convoqué.es le 16 novembre prochain pour le terminer. Ci-dessous le compte-rendu des points abordés.

Compte-rendu du CTL du 08-11-2018

Le gouvernement a annoncé, lors du comité interministériel du 29 octobre, le projet de « géographie revisitée » ouvrant la possibilité aux « missions et structures » d'être délocalisées. Les élu.es du CTL ont voté unanimement un vœu demandant le maintien de toutes les missions et de toutes les structures de Paris sur la Ville de Paris.

Réunion de métier du Contrôle Fiscal du 18/10/2018 :

Solidaires Finances Publiques a interpellé, lors de sa liminaire, le chef du pôle contrôle fiscal sur ses propos remettant en cause le travail et les compétences des vérificatrices et vérificateurs. Ce dernier a maintenu ses dires. Nous lui avons demandé la proportion de ces erreurs, mais sans aucune réponse de sa part. Pour Solidaires Finances Publiques, au cas où il y aurait une augmentation des erreurs, c'est aussi du fait de l'augmentation des procédures complexes, des fragilités législatives, des problèmes applicatifs et de la surcharge de travail des vérificatrices et vérificateurs.

L'organisation du contrôle patrimonial de second niveau :

Cette organisation pour nous ressemble plus à une désorganisation. Elle fait suite à un premier projet présenté en CHSCT et en CTL en 2016. Ce dernier avait été suspendu par la direction de l'époque suite aux interventions des agentes et agents concerné.es et des organisations syndicales.

C'est donc un nouveau projet que la direction nous a présenté, pour selon elle, plus de cohérence et d'uniformisation du contrôle patrimonial. Pour rappel, Paris représente 30 % de la richesse nationale et les dossiers à très forts enjeux parisiens représentent 34 % du national. Face à ces enjeux fiscaux importants, la direc-

tion propose donc de réduire le nombre de brigades patrimoniales de 11 à 8. Ce qui pour nous réduit drastiquement la couverture du contrôle fiscal sur Paris.

Jusqu'à présent, les brigades avaient une compétence par zone voire par arrondissements, désormais ce sera une compétence étendue sur plusieurs arrondissements voire tout Paris, et avec pour certaines brigades une spécialisation.

Pour Solidaires Finances publiques ce projet reste très flou. Pire, les conditions de travail des agentes et agents seront dégradées puisque leur portefeuille augmentera. Pour nous rassurer, la direction a indiqué que les objectifs par rapport au nombre d'agent.es resteraient les mêmes. Nous avons des doutes. En effet, à cette étape, la direction ne connaît pas encore les objectifs de 2019 ni même le volume des suppressions d'emplois...pourtant elle s'entête à désorganiser le contrôle fiscal patrimonial de second niveau.

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre ce projet.

Transfert du CSPI vers les PCRPs :

En application de l'instruction nationale sur le contrôle sur pièces des particuliers du 24 avril 2018, les CSP d'initiative seront transférés des SIP au PCRPs. La direction parisienne va accompagner ce transfert de missions par le transfert de 26 emplois (13 en 2019 et 13 en 2020).

Suite à nos demandes, la direction a refusé de communiquer sur l'état des lieux des cellules CSP sur Paris, et sur les SIP concernés par ces transferts.

Les transferts se faisant en même temps que les suppressions d'emplois 2019, il s'agira sans doute plus de suppressions de postes que de transferts.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre ce projet.